

## **Procès-verbal réunion du conseil municipal du 9 avril 2025 à 19 h**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24.03.2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24.03.2025

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ) et sept s'abstiennent (Harley BASILE, Harley BASILE pour Julien MAÏSSA, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA)

### **Compte de gestion 2024 de la commune**

C'est le compte du trésorier

Il est identique au compte administratif

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'approuver

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ) et sept votent contre (Harley BASILE, Harley BASILE pour Julien MAÏSSA, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA)

### **Compte administratif 2024 de la commune**

- de la commune :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 610 138.33€ et les recettes à 694 785.66€, soit un excédent de 84 647.33€ pour la section et un résultat final excédentaire de 364 280.32€

En investissement, les dépenses se sont élevées à 310 582.74€ et les recettes à 380 475.50€, soit un excédent de 69 892.76€ pour la section et un résultat final excédentaire de 92 336.73€

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Monsieur Jacques SAULAY, Président, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2024 de la commune

Sept l'approuvent (Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ) et sept votent contre (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

Affectation du résultat de 364 280.32€ de la section de fonctionnement : compte tenu de l'excédent dégagé 364 280.32€, Monsieur le Maire propose d'affecter sur le budget 2025 la totalité de la somme à la section de fonctionnement chapitre 002.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'approuver

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), sept votent contre (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Vote des taux des taxes directes locales 2025**

- de la commune :

En ce qui concerne les impôts locaux, le Maire propose

- \* de maintenir le taux de taxe sur le foncier bâti à 22.26%,
- \* de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 16.60%,
- \* de maintenir le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 14.68%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Huit votent pour (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), sept s'abstiennent (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Budget primitif de la commune 2025**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 077 041€

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 354 093€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Huit votent pour (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), sept s'abstiennent (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Dotation cantonale 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation d'aménagement 2025 s'élève à 38 000€.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette subvention pour les acquisitions immobilières des parcelles C 163 et 166 qui s'élèvent à 16 500€ et 16 460€ hors frais d'acte et pour une partie (32 183€) de l'aménagement arboré du futur parking

La part communale s'élèverait donc à 27143€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'affectation de la dotation cantonale et de l'autoriser à signer tout document relatif à ces projets

Huit l'approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces projets (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), sept s'abstiennent (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Délégation de maîtrise d'ouvrage école**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé l'extension de l'école des Cailletiers et que tous les financements ont été obtenus

Sa conception a été confiée à Madame Katalin HORVATH, architecte.

Le coût de l'opération est estimé à 1 717 184.40 € TTC soit 1 430 987€ HT.

Afin de faire bénéficier la Commune, de l'expérience du SIVOM Val de Banquière dans la réalisation de ce type d'opération, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du syndicat du Val de Banquière ;
- de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 717 184.40€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer de la Convention *ad hoc* selon le modèle annexé reprenant le montant ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO,

Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ),

- de valider le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du syndicat du Val de Banquière ;

- de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 717 184.40€ TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer de la Convention *ad hoc* selon le modèle annexé reprenant le montant ci-dessus ;

sept votent contre (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Confirmation de la délégation du SPPE au SIVOM Val de Banquière.**

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, met désormais à la charge des communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la mise en œuvre du service public de la petite enfance. Elles sont désignées en tant qu'autorités organisatrices.

Les compétences attendues sont :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ou les futurs parents
3. Planifier au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Les compétences 1 et 2 sont obligatoirement exercées par toutes les communes.

Les compétences 3 et 4 sont obligatoirement exercées par les communes de + 3 500 habitants.

Pour notre commune la compétence de l'accueil de la petite enfance est exercée, depuis de nombreuses années par le SIVOM Val de Banquière. Les attendus visés ci-dessus sont déjà mis en œuvre par le Relais Petite Enfance que déploie le syndicat intercommunal.

Cependant, afin d'officialiser cette activité du SIVOM au regard de la nouvelle législation, il est proposé au Conseil municipal :

De prendre acte des 4 catégories d'obligations qui sont mises à sa charge et qui viennent d'être rappelé,

De confirmer que dans la cadre de la délégation de compétence relative à l'accueil de la petite enfance, réalisée au profit du SIVOM Val de Banquière, c'est bien ce syndicat qui met en œuvre sur le territoire communal :

1. le recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
2. l'informations et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ou les futurs parents,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), de confirmer que dans la cadre de la délégation de compétence relative à l'accueil de la petite enfance, réalisée au profit du SIVOM Val de Banquière, c'est bien ce syndicat qui met en œuvre sur le territoire communal :

1. le recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
2. l'informations et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ou les futurs parents,

sept s'abstenant (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

### **Changement de destination local**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux des appartements communaux sont terminés depuis 2024 et que la pièce du rez-de-chaussée du 3 place de la Madone, qui était initialement la cuisine de l'appartement sis au 1<sup>er</sup> étage gauche, n'a pas été incluse dans la réfection

En effet, cette pièce pourrait être rattachée au local commercial dont l'activité principale d'alimentation est indispensable à la commune, du fait de sa situation.

Il y a donc lieu de modifier sa destination

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par douze voix (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ, Jean-Claude GALLIANO, Jean-Claude GALLIANO pour Nicolas BAILET, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA), d'approuver le changement de destination de ce local, trois s'abstenant (Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO pour Olivier LAMARRE)

### **Servitude de droit de passage**

Les pétitionnaires se sont rétractés

### **Lancement de la procédure de cession de chemins ruraux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire

d'une demande d'abrogation du chemin rural du collet du Pueï

d'une demande d'abrogation du chemin rural au lieu dit La Colla

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces chemins ont cessé d'être affectés à l'usage du public et peuvent de ce fait être aliénés après enquête publique, en application de l'article L 161-10.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de ces chemins ruraux, propose de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L 161-10 du code rural et d'autoriser l'organisation d'une enquête publique pour ces deux chemins ruraux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de lancer la procédure de cession de ces deux chemins ruraux

### **Subvention association**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association les chats du Mercantour, qui intervient dans la commune pour la stérilisation des chats demande une subvention de 500€ pour l'année 2025.

La subvention contribuera au remboursement des frais liés aux soins des chats pris en charge sur notre commune, aux frais de fonctionnement de l'association et au renouvellement de son matériel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'octroyer une subvention de 500€ à l'association les chats du Mercantour.

### **Compte de gestion du CCAS 2024**

C'est le compte du trésorier

Il est identique au compte administratif

Monsieur le Maire demande au conseil d'administration de l'approuver

Le conseil d'administration décide par cinq voix d'approuver le compte de gestion 2024 du CCAS

#### **Compte administratif du CCAS 2024**

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 5 910€ et les recettes à 5 910€ soit un soit un résultat final excédentaire de 200€

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Madame Geneviève BACH, Présidente, demande au conseil d'administration de se prononcer

Le conseil d'administration décide par quatre voix d'approuver le compte de administratif 2024 du CCAS

#### **Budget primitif du CCAS 2025**

- du centre communal d'action sociale :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 6 200€

Monsieur le Maire demande au conseil d'administration de l'approuver

Le conseil d'administration décide par cinq d'approuver le budget primitif 2025 du CCAS

---

Monsieur le Maire présente un jugement du tribunal administratif à l'initiative du Nouveau Souffle sur une servitude de passage, qui rejette la requête et les condamne au versement de 1 500 € à la commune

---

#### **Questions diverses**

- Caravane au Col : clôture qui empiète sur un terrain privé. La caravane a bougé. Personne ne sait, pas d'accord sur les limites des terrains. Il va y avoir probablement un bornage. Les caravanes sont interdites. Plusieurs problèmes sur cette assiette foncière. Il y a eu plusieurs erreurs relatives aux différents propriétaires. Ils n'ont pas été mis en demeure. Monsieur le Maire privilégie l'amiable.
- Les saisonniers sont renouvelés encore pour cette année. Si les jeunes sont âgés de plus de 18 ans, financé par la Métropole. S'ils sont âgés de moins de 18 ans, financé par la commune.
- Nouvelle secrétaire : le contrat à durée déterminée est signé pour six mois.
- Ecole : augmentation des effectifs. Le rendez-vous avec l'Inspectrice est fixé au 25.04.2025 pour discuter du fonctionnement de l'année scolaire prochaine



## **Ajout au procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2025**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025 :**

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Refus de l'approbation car le procès-verbal ne reflète pas fidèlement les débats.

### **Compte de gestion 2024 :**

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Non validation des comptes, estimant qu'ils ne résultent pas d'une gestion sérieuse et anticipative pour l'avenir du village.

### **Compte administratif 2024 :**

Fonctionnement : Dépenses de 210 139,03 € et recettes de 694 785,66 €, soit un excédent de 364 280,32 €.

Investissement : Dépenses de 380 582,74 € et recettes de 380 475,50 €, soit un excédent de 92 336,73 €.

Positionnement contre des élus du Nouveau Souffle estimant qu'ils ne reflètent pas une gestion sérieuse et anticipative pour l'avenir du village.

### **Affectation du résultat de 364 280,32 € :**

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Opposition à l'affectation proposée alors qu'un grand nombre d'intervention reste à réaliser.

### **Vote des taux des taxes directes locales 2025 :**

Maintien des taux actuels pour le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Abstention, préférant une baisse raisonnable des taux pour soutenir les Madonencs et compenser l'augmentation des taxes métropolitaines.

### **Budget primitif de la commune 2025 :**

Fonctionnement : Dépenses et recettes de 1 077 044 €.

Investissement : Dépenses et recettes de 1 350 093 €.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Opposition au budget primitif, estimant qu'il ne répond pas aux besoins du village et manque de maîtrise et d'anticipation.

### **Dotation cantonale 2025 :**

Utilisation de cette subvention pour des projets immobiliers et d'aménagement.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : La dotation devrait être utilisée pour améliorer l'attractivité du village, notamment pour les jeunes et l'école avec un city stade et des terrains de pétanque.

### **Extension de l'école des Cailletiers :**

Validation de la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Opposition à la délégation de maîtrise d'ouvrage en raison de son coût de 35 775 €. En 2021, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour adhérer à l'agence départementale d'ingénierie «Agence06 » et bénéficier pour quelques centaines d'euros de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné dans ce projet.

### **Changement de destination d'un local :**

Approbation du changement de destination d'une pièce attenante à l'épicerie.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : Accord avec le changement de destination, mais soulignent un "oubli" et loyer symbolique.

### **Lancement de la procédure de cession de chemins ruraux :**

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : délibération votée à l'unanimité mais il est dommage de ne pas le généraliser cette procédure de cession sur l'ensemble des chemins ruraux de la commune.

### **Subvention à l'association "Les Chats du Mercantour" :**

Octroi d'une subvention de 500 € pour la stérilisation des chats.

Positionnement des élus du Nouveau Souffle : approuvé à l'unanimité mais surpris que toutes les subventions des associations n'aient pas été votées en même temps.

### **Compte de gestion du CCAS 2024 :**

Les élus du Nouveau Souffle Madonenc n'ont pas été élus au CCAS et ne peuvent prendre part au vote de cette délibération.

### Compte administratif du CCAS 2024 :

Fonctionnement : Dépenses et recettes de 5 910 €, soit un excédent de 200 €.

Les élus du Nouveau Souffle Madonenc n'ont pas été élus au CCAS et ne peuvent prendre part au vote de cette délibération.

### Budget primitif du CCAS 2025 :

Fonctionnement : Dépenses et recettes de 6 000 €.

Les élus du Nouveau Souffle Madonenc n'ont pas été élus au CCAS et ne peuvent prendre part au vote de cette délibération.

### Questions diverses :

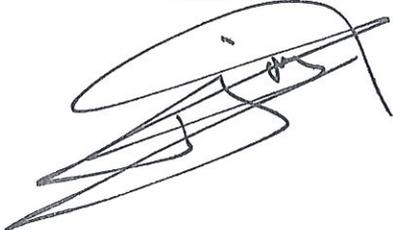
Une caravane a été installée depuis plus d'un an, accompagnée d'une haute clôture qui obstrue la vue sur la vallée depuis le sentier communal. Compte tenu de l'aspect tatillon du maire envers certains habitants, il est étonnant que rien ne soit fait à ce sujet. Le maire nous répond qu'il privilégie une résolution à l'amiable, sans plus de détails.

Comme chaque année, nous revenons sur le recrutement des saisonniers et regrettons l'absence de communication ouverte. Le maire répond : "Si les jeunes ont plus de 18 ans, ils seront financés par la métropole. Si les jeunes ont moins de 18 ans, ils seront également financés par la commune."

Concernant le recrutement de la 9ème secrétaire depuis le début du mandat, le maire précise qu'un contrat à durée déterminée de six mois a été signé.

Augmentation du nombre d'élèves face à l'évolution démographique non anticipée de notre village, le maire indique qu'un rendez-vous avec l'inspectrice est fixé au 5 mai pour discuter du fonctionnement de l'année scolaire prochaine.

BAILET Nicolas



BAUDINO Catherine



LAMARRE Olivier



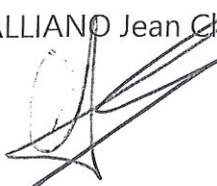
MADONNA Jérôme



BASILE Harley



GALLIANO Jean Claude



MAISSA Julien

